Mairie
1 bis, avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR

République Française
Département LOIRET
Canton d'AMILLY
VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2017_0284

ARRETE de voirie annulant l'arrêté n° 24/2009

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 110-2, R 411-4, R 412-28,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'arrêté municipal n° 24-2009 instituant un sens unique dans la rue Victor Hugo (portion comprise entre la rue de la Pontonnerie et le n° 21 de la rue Victor Hugo),
- Considérant que le sens unique instauré présente des inconvénients notables pour les résidents des logements compris entre le 21 et le 27 de la rue Victor Hugo,
- Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETONS

Article 1 : A compter du 14 avril 2017 l'arrêté n° 24/2009 du 11 février 2009 est abrogé.

Article 5 : M. le Commandant de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Technique de VILLEMANDEUR, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commandant de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, M. le Brigadier-Chef Principal de Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Fait à VILLEMANDEUR, le 18/04/2017.

MAIRIE DE VILLEMANDEUR (LOIRET)

Le Maire,

Denise SERRANO

Date d'affichage : 19/04/2017